



## Ville de Draguignan

### DÉCISION MUNICIPALE N° 22-049

**OBJET : Marché à procédure adaptée N° 21.063 – Rénovation du musée des Beaux-Arts de Draguignan. - Lot n° 1 : Voirie – Réseaux - Divers. (Article R. 2123-1 du Code de la commande publique)**

**Richard STRAMBIO**, Maire de la commune de Draguignan, président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122.22 alinéa 4 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant dès lors l'habilitation donnée au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Considérant le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée (article R. 2123-1 du Code de la commande publique), en vue de la passation d'un marché de travaux pour la rénovation du musée des Beaux-Arts – Lot n° 1: Voirie – Réseaux – Divers ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14 octobre 2021 au BOAMP (article R 2131-12 du Code de la commande publique) et mis en ligne sur le site internet de la commune de Draguignan ;

Considérant que les critères pondérés d'attribution du marché annoncé dans ledit avis, sont les suivants :

Prix : 60 %

Valeur technique : 40%

Considérant que quinze sociétés ont retiré le dossier de consultation, et que deux d'entre-elles ont remis une offre avant les dates et heure limite de réception, soit le 10 novembre 2021 à 12h00 ;

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le marché relatif aux travaux de rénovation du musée des Beaux-arts - Lot n° 1 : Voirie – Réseaux - Divers est passé avec la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD sise 4 rue de Copenhague 13127 VITROLLES aux conditions financières ci-après définies.

### Article 2 :

Le montant global du marché est de 196 619,48 € HT.

### Article 3 :

Le marché prend effet à la date de notification jusqu'à la réalisation complète des travaux selon le planning.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### Article dernier :

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité."Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".*

Draguignan, le 17 FEV. 2022

Richard STRAMBIO



MAIRE DE DRAGUIGNAN  
Président de Dracénie Provence Verdon  
agglomération  
Conseiller régional Sud-Provence-Alpes-  
Côte d'Azur